

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

I/ **AGIRabcd** est une Association sans but lucratif, régie par la loi française du 1^{er} décembre 1983 sous le N° 832711 (J.O. du 18 octobre 1983). Elle a été reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 août 1990 (J.O. du 21 août 1990). Présente sur le Département de Lot et Garonne par ses 3 Antennes d'AGEN, MARMANDE et VILLENEUVE 'S/LOT, elle regroupe des Retraités(es) et Préretraité(es) qui, en autres actions, mettent bénévolement leurs compétences professionnelles au service des Personnes en difficulté.

II/ **Le ou la Propriétaire du véhicule s'engage** : à assurer l'intégralité des frais d'entretien, d'assurance, de carburant dudit véhicule, comme, s'il y a lieu, à rémunérer les services du pilote selon le système du Chèque-Emploi-Service-Universel (CESU) sur la base du **SMIC** horaire en cours, ainsi que cela sera stipulé aux Conditions Particulières du Protocole d'Accord. Il ou Elle préviendra sa Compagnie d'Assurance de sa décision de ne plus conduire le dit véhicule et l'informerá d'en confier la conduite à la personne dont les coordonnées seront signalées.

III/ **La personne devant conduire le véhicule** apportera la preuve de détenir le permis de conduire depuis plus de 15 ans, comme il attestera sur l'honneur que celui-ci est en cours de validité au jour de la signature du Protocole d'Accord établi par **AGIRabcd** pour le compte des deux parties, ainsi que d'être à jour de quittance en matière d'assurance en responsabilité civile. Cette personne s'engagerá également à se soumettre à un test de conduite sous le contrôle d'une Auto-école choisie et payée par **AGIRabcd** et d'en accepter les conclusions, sans que cette dernière ait à justifier du ou des motif(s) d'un refus, à présenter le bulletin N°3 de son casier judiciaire et un certificat de bonne santé.

IV/ **Le véhicule** sera pris et ramené au domicile de son propriétaire, sauf décision contraire de celui-ci. En d'infraction(s) relatives à la conduite constatée(s) par les Forces de l'Ordre, le conducteur s'engage à en payer l'amende. Il reconnaît de plus savoir, qu'au cas où il dissimulerait le fait d'avoir zéro point, sa responsabilité pénale et financière serait totalement engagée en cas de sinistre.

V/ **Il pourra être mis fin au Protocole d'Accord** : par l'un ou l'autre des Signataires, un mois avant la fin trimestre en cours, en prévenant **AGIRabcd** qui fera le nécessaire pour prévenir l'autre partie. Cette décision, si elle est le fait du Propriétaire du véhicule, ne le dispense pas de ses obligations d'Employeur en matière de droits du travail. **AGIRabcd**, dans ce cas, conseillera au mieux dans l'intérêt des parties. En cas de décès du Propriétaire du véhicule, signataire du Protocole d'Accord, informé dans les meilleurs délais, étudiera, là aussi, toutes les solutions à apporter pour la poursuite éventuelle du service, notamment en cas de veuvage.

POUR CONDUIRE OU POUR ETRE CONDUIT

APPELER LE 05 53 96 97 98

**INSERTION
SOLIDARITÉ
DÉVELOPPEMENT
AU CŒUR
DE NOS ACTIONS**



**Propriétaire d'un véhicule en état de marche,
vous rencontrez des difficultés pour le conduire ?**

L'ASSOCIATION AGIRabcd, vous propose pour assurer vos déplacements, avec votre véhicule, les services d'un chauffeur apte à la conduite, que vous rémunérerez selon le système du Chèque Emploi Service Universel (CESU).

**Pour vous déplacer avec votre véhicule, téléphonez au 05.53.96.97.98
ou connectez-vous sur www.car47.fr**

Envie de rester autonome ?

Offrez-vous les services d'un chauffeur en toute sérénité !



AGIRabcd recherchera pour vous le chauffeur apte à conduire votre véhicule.

Pour offrir ses services, le chauffeur doit satisfaire au préalable à plusieurs conditions, dont un test de conduite sous le contrôle d'une auto-école choisie et payée par l'association, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, depuis au moins 15 ans, et fournir un extrait de son casier judiciaire.

LOT-ET-GARONNE
Le Département

FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
AQUITAINE
sous l'égide de la Fondation de France

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
sécurité
routière
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Carsat
Retraite & Santé
au travail
Aquitaine

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore